

Sommaire

Page : 1

Mutuelles

La modulation des alloc' familiales

Page : 2

Elections à MG13

Le Coin Santé

Les jolies colonies de vacances

Page : 3

Services Publics producteurs de richesses

Page : 4

Pour bien vivre, il manque ...

Prochaine réunion : 13 novembre



La modulation des allocations familiales en fonction des revenus est présentée comme une mesure de justice...

Eric AUBIN : Elle est perçue comme telle... Or, l'universalité des allocations familiales est une valeur que la CGT défend. Tout simplement parce que, demain, si on le fait sur les allocations familiales, on pourra très bien le faire sur l'ensemble de la sécurité sociale. Aujourd'hui, on parle de moduler à partir de 6 000 euros par foyer, mais demain, par mesures d'économie, on pourra descendre à 4 000, 3 000... Et ce sera la fin de la politique familiale telle qu'on l'a connue. Je rappelle qu'elle a permis à la France d'avoir un des taux de natalité les plus forts d'Europe. C'est ce qui sert à financer les retraites à terme sans trop de souci. En Allemagne, à l'inverse, faute de natalité, ils ont pris la décision de repousser le départ à la retraite à 69 ans en 2029...

On pourrait trouver étonnant que la CGT défende des foyers assez aisés...

E.Aubin: C'est aussi la classe moyenne. Aujourd'hui, on ne s'attaque pas aux riches, ceux qui accaparent le capital. On s'attaque aux classes moyennes. Je vous rappelle que 80 milliards d'euros d'évasion fiscale viennent d'être détectés par la Cour des comptes. Que 30 % de dividendes en plus ont été versés aux entreprises du CAC. De l'argent, il y en a ! Le problème, dans ce pays, c'est encore et toujours la répartition



Cela fait une quinzaine d'années que le monde de la mutualité est dans la tourmente.

Soumises à des modifications du contexte réglementaire de leur activité (*Incompatibilité avec les règles de la CEE, spécificité française, obligation d'augmenter leurs fonds de réserve, campagnes de dénigrement financé par les assurances, etc.*), elles se sont lancées à corps perdu dans un processus de concentration.

Mais à la suite de l'accord interprofessionnel (l'ANI) du 11 janvier 2013, c'est la panique ! Les mutuelles ont compris que le législateur, prétendument "ami", avait décidé de leur disparition; aussi elles se lancent dans un processus de partenariat-fusionnel avec des sociétés qui ne sont plus des mutuelles, mais déjà des assurances, sous prétexte "d'économie sociale".

L'Ani 2013 ? Pourquoi est-il destructeur pour les mutuelles ?

Nous entrons aujourd'hui dans une phase concrète de la mise en œuvre de l'Ani 2013, qui fut, rappelons-nous, signée entre la CFDT, la CFTC, la CGC et le Medef, puis transposée dans la loi par le gouvernement Hollande-Ayrault.

La loi, par le biais de l'obligation pour les entreprises, à partir du 1er janvier 2016, de proposer à leurs salariés un panier de soins minimal de 125% du tarif de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 100 euros par an pour l'optique, et financé à minima, à hauteur de 50%, par l'employeur, ouvre le champ, autrefois réservé aux mutuelles, aux assurances qui se frottent les mains du pactole qui leur est offert.

Mais la signature des contrats groupes dans les entreprises va diminuer d'autant les adhésions individuelles des mutuelles, les confinant à ne gérer que les complémentaires santé des précaires et des retraités.

De plus, avec cette loi, les patrons ont désormais la main libre sur la négociation des complémentaires santé de leurs salariés.

Les Mutuelles en sont réduites à:

- Soit, proposer des "contrats groupes" aux entreprises, mais en se trouvant en situation de concurrence déséquilibrée ou déloyale avec les assurances qui, elles, peuvent mutualiser les risques sur l'ensemble des produits d'assurances.

- Soit, accepter de devenir des mutuelles de "vieux" et de "précaires", c'est à dire à faire peser le coût du risque sur la partie de la population en moins bonne santé.

- Soit se transformer en "entreprise de service" pour sociétés d'assurances ou de Groupes paritaires de protection sociale, sous prétexte de commercialiser son savoir faire et son professionnalisme (réel) dans la gestion de la complémentaire santé.

Suite page 4....



Elections à MG13 par correspondance, du 21 nov. au 3 déc.2014

Sur le bulletin de vote ne doit demeurer que les six noms (ci contre) non barrés

Pourquoi devez vous élire les candidats présentés par la CGT ?

Tout simplement parce qu'ils ne se cachent pas derrière des fausses qualifications pour se faire élire et avouent simplement aux adhérents leur connaissance en matière de défense des intérêts des salariés de la Poste et des Télécoms.

**Parce qu'il faut rester un vraie Mutuelle
et préserver nos acquis sociaux**

Le Coin

Santé

APRES un A.V.C !

Les réponses du Docteur M., neurologue :

"La période de fatigue chronique consécutive à l'AVC peut être plus longue que deux ans. Après une attaque cérébrale, les gens sont souvent très fatigués, ils ont les nerfs à fleur de peau, ils s'énervent facilement, ils pleurent facilement... Il peut y avoir des problèmes de concentration qui font que la mémoire n'est plus performante. On ne sait plus où l'on pose les objets, les clés, les téléphones... Du coup, il y a souvent une incompréhension de l'entourage personnel ou même professionnel.

Les gens vont récupérer et leur entourage ne vont pas comprendre leur fatigue, leur humeur changeante qui sont directement liées à l'attaque cérébrale.
"Les problèmes de mémoire sont souvent liés aux problèmes de concentration. Si on n'a pas de concentration, la mémoire ne peut pas être performante. C'est comme si il y avait une dilution de la concentration. Les gens ont du mal à suivre une émission pendant plus de vingt minutes, à lire un livre pendant plus de vingt minutes, ils ont du mal

à suivre une conversation à plusieurs car cela demande des niveaux d'attention importants. Du coup la mémoire n'est pas performante. Et on peut avoir besoin de séances de rééducation d'orthophonie pendant plusieurs mois.
On peut récupérer longtemps après un AVC. C'est un point important qui justifie une rééducation pendant des mois voire des années.
Tant qu'on récupère, il faut continuer à travailler et aller en rééducation.



Les Jolies Colonies de Vacances

Beaucoup d'entre nous ont fait profiter leurs enfants des Colonies de « Vacances PTT » à moindre coût et dans des conditions ma foi agréables.

Mais ca c'était Avant !

Depuis le SA La Poste est passé par là et l'association est devenue « Azuréva »
Bilan : 253 salariés en vacances forcées soit les 2/3 de ses emplois de CDI pour une entreprise, qui possède 38 villages répartis sur l'ensemble du territoire national, 253 emplois de supprimés dans un plan présenté début octobre et discuté au dernier Conseil d'administration de l'association... au Village de Vacances du Cap-d'Agde !



Les services publics sont producteurs de richesse !

Économiste, ancien Maître de conférences à l'université de Bordeaux-IV, coprésident du conseil scientifique d'Attac, Jean-Marie Harribey travaille à démontrer que les services publics ne sont ni une charge, ni un puits sans fond, mais une source de richesse et pas que symboliquement. (Une récente interview dans *La Marseillaise*)

La Marseillaise. Dans la réunion ... vous allez tordre le cou à certaines idées reçues sur le service public. Notamment le fait que ces services ne produisent rien et sont parasites ?

Jean-Marie Harribey. C'est en effet le discours dominant porté par 99% des économistes. Je m'inscris en faux ! Non seulement les services publics, et plus généralement la sphère non marchande, produisent de la richesse mais ils produisent aussi de la valeur dans le sens où on l'entend d'un point de vue économique. Bien sûr, il y a le paiement collectif, issu de l'impôt ou des cotisations sociales. Mais c'est un prélèvement qui s'effectue sur un PIB déjà augmenté du fruit de cette activité. Certes, la richesse produite n'est pas destinée à grossir l'accumulation du capital. Et c'est même précisément là où le bât blesse, la raison pour laquelle les libéraux veulent récupérer ces secteurs qui leur échappent encore malgré les privatisations et les grignotages successifs. Cette volonté de « récupérer » les services publics existants montre bien que, malgré les discours sur un côté parasite, ces derniers sont très intéressants. La seule question de l'eau fait, par exemple, les belles heures de trois grandes multinationales.

La Marseillaise. Vous dites aussi que la partie marchande du PIB est obtenue notamment grâce à la consommation des travailleurs du secteur non marchand et à la dépense publique ?

Jean-Marie Harribey. La comptabilité nationale l'évalue à la moitié du PIB. Là encore, contrairement à ce que l'on dit, la dépense publique n'est pas à fonds perdus. Elle nourrit un transfert en nature, comme quand vous vous rendez à l'hôpital parce que vous êtes malade, soit en argent, quand vous percevez des allocations. Car une fois distribuée, cette dépense est immédiatement convertie en consommation privée : des médicaments si vous êtes malade, ou un loyer, de la nourriture quand vous venez de recevoir votre retraite...

La Marseillaise. Quand vous affirmez que les fonctionnaires produisent par leur activité le revenu qui les rémunère, qu'est-ce que cela signifie ?

Jean-Marie Harribey. Dans le système marchand, une grande partie de la production alimente les salaires et les profits. Dans le service public, c'est la même chose. Un fonctionnaire produit une valeur qui est évaluée monétairement. La seule différence est qu'aucun profit ne sera réalisé sur son dos. Et ce salaire de fonctionnaire ira, comme celui des salariés privés, alimenter les prélèvements obligatoires qui vont assurer le paiement collectif. Pour le dire plus simplement, une voiture, ce n'est pas l'acheteur qui en fait la valeur quand il l'achète. Cela se passe en amont : la valeur est née dans le système productif. Quand l'État ou une collectivité décide d'investir dans un poste d'enseignant supplémentaire par exemple, cette activité aboutit à un supplément de richesse à l'échelle de la collectivité.

La Marseillaise. Vous dites qu'on mélange financement et paiement, que ce ne sont pas les impôts qui paient les dépenses publiques ?

Jean-Marie Harribey. C'est une idée que l'on trouve en filigrane chez Marx et plus clairement chez Keynes. Les entreprises privées et les employeurs anticipent les débouchés, ils investissent et embauchent. S'ils réussissent à vendre ce qu'ils ont alors produit, cela fonctionne. Sinon, et surtout en cas d'échecs répétés, cela peut aller jusqu'à la fermeture. L'important est que l'on finance « avant » que les produits ne soient terminés. Il en va de même avec le public. L'État anticipe les besoins en école ou en route. Cela nécessite des financements en amont. Les impôts, eux, assurent le paiement collectif « après » la production. Cela soulève un autre problème que celui des impôts : comment assurer ce financement « ex ante » sans avoir la main sur la création monétaire ? Il faut la récupérer pour pouvoir intervenir à l'échelle collective et par exemple financer la transition énergétique.

La Marseillaise. Le service public ne doit-il pas cependant aussi pouvoir fonctionner à perte pour remplir certains critères comme l'accès à tous ? Ne faut-il pas dissocier richesse de rentabilité ?

Jean-Marie Harribey. Prenons l'exemple du réseau ferré. La politique de la SNCF confortée par les pouvoirs publics a fait le choix du tout TGV au détriment des lignes secondaires dont la vétusté est allée croissante et la fréquence réduite. Les choix effectués ont été de pure rentabilité. Or, cette rentabilité ne peut, dans certains cas, être le premier objectif car elle peut provoquer un accroissement des inégalités. Cela peut poser un dilemme car il ne faut pas gaspiller l'argent public. Mais c'est un choix de société devant faire l'objet d'un débat public pour être tranché par les citoyens

Pour bien vivre, il manque ...

Les Français consomment moins et reportent leurs dépenses à plus tard, ils estiment qu'il leur faudrait en moyenne 578 euros de plus pour bien vivre. Les fins de mois sont particulièrement difficiles pour les chômeurs (qui estiment qu'il leur faudrait 1021 euros de plus pour boucler correctement leur budget), pour les ouvriers (721 euros), les retraités qui gagnent moins de 1000 euros (635 euros). Des sommes qui n'ont eu de cesse d'augmenter depuis le début du baromètre.



L'USR CGT 13 revendique 500€ par mois pour tous au titre du rattrapage. Alors, utopique cette revendication ?



Suite
de la
page Une

la Mutuelle
Générale

Mutuelles : après les concentrations.....

(...) Les grosses mutuelles entrent désormais en négociation avec des opérateurs non-mutualistes.

En fait, en raison de la législation européenne en matière d'institutions financières et d'assurance, les mutuelles sont progressivement contraintes d'agir comme des holdings d'assurance ou de se « démutualiser ».

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle Générale (MG) — anciennement MG-PTT— vient ainsi d'annoncer sa décision d'entrer en négociation exclusive avec Malakoff-Médéric en vue d'un futur partenariat-regroupement-

fusion. C'est semble-t-il déjà le cas de la MGEN et son union de mutuelle Istya qui a signé en juin dernier un accord avec le groupe Klésia.

Malakoff-Médéric comme Klésia ne sont pas des mutuelles. Ce sont des GPS (Groupe Paritaires de protection Sociale), qui ne sont pas contrôlés par des adhérents individuels comme les mutuelles, mais pas les "Partenaires sociaux" dans le patronat est "à parité" avec les organisations syndicales.

Les salariés n'ont donc pas leur mot à dire, d'autant que le patronat s'allie toujours soit avec la CFDT soit avec FO ou les deux, pour écarter la CGT.

Relancer la Sécurité sociale c'est urgent !

Il faut rompre avec le processus destructeur qui l'a conduit là où elle est.

Il faut démocratiser le système, et le rendre aux salariés.

La Prochaine.....



**REUNION
MENSUELLE
des Retraités-ées**

Judi 13 NOV. 2014

9 HEURES

**Syndicat CGT
Retraites La Poste 13**

**55 av. de la Rose
Les Brunettes Bt ext D
(au dessus du Casino)
13013 Marseille**

.. et on t'y attend !

A l'ordre du jour :

- Finalisation d'un courrier très important ... pour envoi dans la foulée... (Pour celles et ceux qui le peuvent prévoir de rester l'après midi.)
- On mangera sur place
Tel au 06.09.73.43.33
..... 06.83.18.55.88
..... 04.91.11.60.95
- Appel aux volontaires pour le dépouillement le 4 décembre...